

Limitation des usages de l'eau au Sud d'Orléans

Orléans et le département du Loiret font face au faible niveau des eaux de surface et des nappes phréatiques. C'est pourquoi plusieurs communes de la métropole, dont Orléans, sont concernées par des restrictions des usages de l'eau. En date du 8 juillet dernier, la Préfecture du Loiret a émis un arrêté préfectoral pour préserver nos ressources en eau et prévenir toute pénurie. La partie au sud de la Loire est concernée par ces limitations, tant pour les particuliers que pour les collectivités ou encore les professionnels.

C'est donc dans ce contexte que la Préfecture du Loiret a publié arrêté préfectoral 8 juillet indiquant le passage de 5 communes de la Métropole en seuil de crise dont la partie Sud d'Orléans, que la Mairie d'Orléans a donc décidé d'appliquer l'ensemble des mesures de restrictions, notamment au niveau de l'arrosage. Concrètement, sur l'espace public, ce dernier ne sera plus effectué. Les plantes annuelles seront donc retirées et remplacées par du paillage. Des panneaux informatifs, stipulant la limitation provisoire des usages de l'eau, seront installés dans l'ensemble des espaces concernés, afin d'informer plus largement la population sur ces restrictions.

Toutefois, des dérogations seront demandées pour les parcs et jardins publics, ainsi que les terrains de sports et les jeunes plantations afin de garantir leur reprise.

CONTACT PRESSE

Germain Fournier - germain.fournier@orleans-metropole.fr

06.77.27.93.38

 @presseorleans